

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Absents Exc. : 1

Absents R. : 3

Votants : 14

Date affichage : 05/07/2025

OBJET :

28.

**APPROBATION DU PV
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15/04/2025**

Le 1^{er} juillet 2025 à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 24 juin 2025 s'est réuni sous la Présidence de Daniel ROTH, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Daniel ROTH, Maire, Gérard TRAVERS, Marie-José CHASSIGNET, Jean-Bernard MARSOT, Annie KOLB, Adjoints, Jean-Louis DEMEUSY, Alain GROSJEAN, Philippe COLIN, Valérie FRESET, Evelyne STALDER, Jean-Marc LANNEAU, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Christian ROETHINGER par Daniel ROTH, Angélique KELLER par Gérard TRAVERS, Aurélie SCHALLER par Philippe COLIN.

Absente excusée : Sophie CORREY

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMEUSY

Monsieur le Maire expose que le projet de procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 a été joint à la convocation de chaque élu.

Le Conseil Municipal,

VU :

le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 15 avril 2025.

**Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.**

Certifié exécutoire

*Reçu en Préfecture
le :*

*Publié ou Notifié
le :*

Le Maire,

Daniel ROTH



Le Secrétaire de Séance,

Jean-Louis DEMEUSY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Absents Exc. : 1

Absents R. : 3

Votants : 14

Date affichage : 05/07/2025

OBJET :

29.

GOUVERNANCE - RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Certifié exécutoire

*Reçu en Préfecture
le :*

*Publié ou Notifié
le :*

Le 1^{er} juillet 2025 à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 24 juin 2025 s'est réuni sous la Présidence de Daniel ROTH, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Daniel ROTH, Maire, Gérard TRAVERS, Marie-José CHASSIGNET, Jean-Bernard MARSOT, Annie KOLB, Adjoints, Jean-Louis DEMEUSY, Alain GROSJEAN, Philippe COLIN, Valérie FRESET, Evelyne STALDER, Jean-Marc LANNEAU, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Christian ROETHINGER par Daniel ROTH, Angélique KELLER par Gérard TRAVERS, Aurélie SCHALLER par Philippe COLIN.

Absente excusée : Sophie CORREY

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMEUSY

La composition du conseil communautaire de la Communauté de communes des Vosges du Sud doit à nouveau être fixée avant les prochaines élections municipales dont les listes de candidats comportent désormais les noms de candidats municipaux au Conseil Communautaire.

Actuellement en vertu d'un accord local dérogatoire, défavorable à la commune de LEPUIX, le Conseil Communautaire se compose de 42 conseillers dont 2 représentants la Commune de LEPUIX : il y aurait 3 représentants pour LEPUIX avec la répartition de droit commun pour un total de 38 conseillers communautaires en tout. Il existe 11 accords dérogatoires possibles tous défavorables à la commune qui verraient sa représentation reconduite à 2 conseillers au lieu de 3 avec la répartition de droit commun.

Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de choisir entre la répartition de droit commun (déterminée en fonction des populations respectives des communes) qui permettrait à la commune d'être à nouveau représentée par 3 conseillers communautaires sur 38 ou selon l'accord dérogatoire 1 souhaité par le Bureau de la Communauté de Communes qui reconduirait la représentation de la Commune à 2 conseillers communautaires sur 42. Monsieur le Maire souligne que compte-tenu des problèmes de quorum, la répartition de droit commun lui semble plus judicieuse puisqu'elle propose une composition du Conseil Communautaire avec un nombre de conseillers moindre que celle préconisée par l'accord local souhaité par le Bureau du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, *retient l'application du droit commun qui fixe à 38 le nombre de conseillers communautaires dont 3 pour la Commune de Lepuix pour la recomposition du Conseil Communautaire en 2026.*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Daniel ROTH

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Louis DEMEUSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS :**En exercice** : 15**Présents** : 11**Absents Exc.** : 1**Absents R.** : 3**Votants** : 14**Date affichage** : 05/07/2025

Le 1^{er} juillet 2025 à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 24 juin 2025 s'est réuni sous la Présidence de Daniel ROTH, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Daniel ROTH, Maire, Gérard TRAVERS, Marie-José CHASSIGNET, Jean-Bernard MARSOT, Annie KOLB, Adjoints, Jean-Louis DEMEUSY, Alain GROSJEAN, Philippe COLIN, Valérie FRESET, Evelyne STALDER, Jean-Marc LANNEAU, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Christian ROETHINGER par Daniel ROTH, Angélique KELLER par Gérard TRAVERS, Aurélie SCHALLER par Philippe COLIN.

Absente excusée : Sophie CORREY

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMEUSY

OBJET :**30.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions 2024 pour cette année 2025 pour les associations habituellement subventionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répartir les crédits prévus au Budget Primitif 2025 de la Commune (article 65748), de la manière suivante :

Nom de l'association	Subvention
A.A.P.P.M.A	809.00 €
A.H.P.S.V.	210.00 €
Anciens Combattants	158.00 €
Association du Temps Libre	924.00 €
BIKE CLUB	597.00 €
Club de l'Amitié	859.00 €
Comité des Fêtes	1 050.00 €
CROIX ROUGE - Canton de GIROMAGNY	200.00 €
ERPM	828.00 €
FC GIRO LEPUIX	2 466.00 €
La Jeanne d'Arc	1 594.00 €
La Jeanne d'Arc - Section Saint-Nicolas	347.00 €
La Jeunesse au Pied du Ballon	300.00 €
La Raquette Môtieuse	840.00 €
Lepuix Gym	609.00 €
Scierie Communale	242.00 €
Ski Club La Haute-Savoureuse	1 185.00 €
TEAM TEACH (Sport d'entretien, gymnastique ...)	200.00 €

13 418.00 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
le :

Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Daniel ROTH



Le Secrétaire de Séance,

Jean-Louis DEMEUSY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Absents Exc. : 1

Absents R. : 3

Votants : 14

Date affichage : 05/07/2025

Le 1^{er} juillet 2025 à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 24 juin 2025 s'est réuni sous la Présidence de Daniel ROTH, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Daniel ROTH, Maire, Gérard TRAVERS, Marie-José CHASSIGNET, Jean-Bernard MARSOT, Annie KOLB, Adjoints, Jean-Louis DEMEUSY, Alain GROSJEAN, Philippe COLIN, Valérie FRESET, Evelyne STALDER, Jean-Marc LANNEAU, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Christian ROETHINGER par Daniel ROTH, Angélique KELLER par Gérard TRAVERS, Aurélie SCHALLER par Philippe COLIN.

Absente excusée : Sophie CORREY

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMEUSY

OBJET :

31.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE COLLEGE VAL DE ROSEMONT RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX SORTIES PEDAGOGIQUES ET VOYAGES SCOLAIRES

Le Collège de Giromagny organise régulièrement des sorties pédagogiques et des voyages scolaires pour les élèves, en France ou à l'étranger.

Auparavant le Syndicat de Gestion du Collège aidait au financement de ces sorties grâce à une cotisation versée par les Communes membres. Ce syndicat ayant été dissous, le collège est amené à rechercher des financements complémentaires pour alléger la charge financière pesant sur les familles.

Depuis 2022, les 11 communes du secteur du Collège Val de Rosemont adhèrent à un dispositif de conventionnement pour aider au financement de ces séjours scolaires dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 3 années scolaires,
 - La participation financière versée par les 11 communes du secteur sera de 16 €/élève scolarisé au collège durant l'année scolaire en cours (N),
 - L'effectif détaillé des élèves par commune sera établi au 1er octobre de l'année N par le gestionnaire du collège selon les éléments définis à l'article 2 de la convention,
- La notification de la participation financière de chaque commune sera communiquée par le collège et par courriel au plus tard le 15 octobre de l'année N,
- Le versement devra être effectué avant le 1er avril de l'année N+1 par les communes au collège.

La convention en cours expirant le 31 décembre 2025, il nous est proposé de la renouveler pour une nouvelle période de 3 années selon les mêmes caractéristiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide

:
D'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention de participation financière aux sorties pédagogiques des élèves du collège Val de Rosemont telle que présentée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Daniel ROTH



Le Secrétaire de Séance,

Jean-Louis DEMEUSY

Certifié exécutoire

*Reçu en Préfecture
le :*

*Publié ou Notifié
le :*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Absents Exc. : 1

Absents R. : 3

Votants : 14

Date affichage : 05/07/2025

Le 1^{er} juillet 2025 à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 24 juin 2025 s'est réuni sous la Présidence de Daniel ROTH, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Daniel ROTH, Maire, Gérard TRAVERS, Marie-José CHASSIGNET, Jean-Bernard MARSOT, Annie KOLB, Adjoint, Jean-Louis DEMEUSY, Alain GROSJEAN, Philippe COLIN, Valérie FRESET, Evelyne STALDER, Jean-Marc LANNEAU, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Christian ROETHINGER par Daniel ROTH, Angélique KELLER par Gérard TRAVERS, Aurélie SCHALLER par Philippe COLIN.

Absente excusée : Sophie CORREY

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMEUSY

OBJET :

32.

E CARTE AVANTAGES JEUNES – RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR 2025 - 2026

Certifié exécutoire

*Reçu en Préfecture
le :*

*Publié ou Notifié
le :*

Suite à une proposition du Comité Consultatif Jeunesse, il avait été décidé par délibération n° 48/2020 du 2 octobre 2020 d'offrir aux jeunes môtieux âgés entre 11 et 25 ans la carte avantages jeunes.

Pour rappel, il s'agit d'une carte nominative réservée aux moins de 30 ans qui permet d'obtenir des réductions, des gratuités et avantages dans les domaines de la culture, sport, loisirs, vie quotidienne ... sur toute la région Bourgogne France Comté.

Le prix de la carte est désormais de 10 €, elle est valable du 1/09 au 31/08 de chaque année.

Le Point Information Jeunesse de Giromagny se charge encore de remettre la carte directement aux publics qui doivent s'y présenter munis des justificatifs requis.

Le coût pour la Commune est d'environ 500 € pour une année.

Il est proposé de renouveler ce partenariat pour 2025 -2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide **DE RENOUELER pour 2025-2026 son PARTENARIAT avec le POINT INFO JEUNES du CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA HAUTE-SAVOUREUSE en OFFRANT aux jeunes habitants de la commune âgés entre 11 et 25 ans la E CARTE AVANTAGES JEUNES.**

La commune s'acquittera des factures établies en fonction du nombre de cartes délivrées par le point de vente.

**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.**

Le Maire,

Daniel ROTH



Le Secrétaire de Séance,

Jean-Louis DEMEUSY

[Signature]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Absents Exc. : 1

Absents R. : 3

Votants : 14

Date affichage : 05/07/2025

OBJET :

33.

RAPPORT SUR L'EAU ANNEE 2024

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
le :

Publié ou Notifié
le :

Le 1^{er} juillet 2025 à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 24 juin 2025 s'est réuni sous la Présidence de Daniel ROTH, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Daniel ROTH, Maire, Gérard TRAVERS, Marie-José CHASSIGNET, Jean-Bernard MARSOT, Annie KOLB, Adjoint, Jean-Louis DEMEUSY, Alain GROSJEAN, Philippe COLIN, Valérie FRESET, Evelyne STALDER, Jean-Marc LANNEAU, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Christian ROETHINGER par Daniel ROTH, Angélique KELLER par Gérard TRAVERS, Aurélie SCHALLER par Philippe COLIN.

Absente excusée : Sophie CORREY

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMEUSY

Chaque année un Rapport sur le prix et la qualité de l'Eau destiné à l'information des usagers doit être établi.

Ce rapport reprend des indicateurs techniques et financiers imposés par la loi.

Ce rapport sera mis à la disposition du Public à la Mairie pendant un mois, conformément à l'article 5 du Décret n° 95-635 du 6 Mai 1995.

Un exemplaire a été transmis à Monsieur le Préfet pour information.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Daniel ROTH

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Louis DEMEUSY



bdz